

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

Convocation : 16/06/2023

Affichage liste délibérations : 27/06/2023

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 28 **SECRETARIE :** Madame FORNENGO

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Françoise DIOP ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Nabiha LAOUADI a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Madame Christiane CHARNAY a donné procuration à Madame Françoise DIOP

Monsieur Jonathan LONOCE a donné procuration à Monsieur Hocine HAOUES

Monsieur Jean-Pierre GUENON a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

ABSENTS

Monsieur Ali SEMARI ; Madame Edwige MOIOLI

DEL20230622_35

TABLEAU DES EMPLOIS

RAPPORTEUR : Laurence FRETU

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu l'avis favorable du collège employeur ainsi que l'abstention des représentants du personnel rendu lors du comité social territorial du 13 juin 2023 ;

Vu le tableau des emplois, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

1^{re} partie : création d'emploi

Pour accompagner l'évolution des missions des services municipaux, il est nécessaire de créer l'emploi suivant :

Direction	Emploi	Cadre d'emploi	Temps de travail	Catégorie
Urbanisme	Instructeur	Rédacteur	Temps complet	B
Enfance jeunesse	Animateur de proximité	Animateur	Temps complet	B
Vie scolaire et périscolaire	Directeur accueil de loisirs périscolaire	Adjoint d'animation Animateur	Temps complet	C/B

2^e partie : évolutions d'emplois dans le cadre de recrutements, de mobilités internes et d'évolution de carrière

Pour adapter le tableau des emplois en fonction des décisions prises en matière de recrutements/mobilités internes, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

Emplois à modifier			
Petite enfance et parentalité	Responsable Relai d'Assistantes Maternelle	<p><u>Temps de travail actuel :</u> Temps non complet 80 %</p> <p><u>Cadre d'emploi actuel :</u> Assistant socio éducatif (cat.A)</p> <p><u>Intitulé de poste actuel :</u> Responsable RAM</p>	<p><u>Temps de travail à venir :</u> Temps complet</p> <p><u>Cadre d'emploi à venir:</u> Assistant socio éducatif (cat.A) Educateur de jeunes enfants (cat.A)</p> <p><u>Intitulé de poste à venir :</u> Animateur RAM</p>
Prévention, médiation	ASVP	<u>Cadre d'emplois actuel :</u>	<u>Cadre d'emploi à venir :</u>

et sécurité / Police municipale	environnement	Adjoint technique (cat. C) Intitulé de poste actuel : ASVP environnement	Gardien brigadier (cat. C) Intitulé de poste à venir : Policier municipal
Relation au citoyen et état civil	Assistante de direction	Cadre d'emplois actuel : Adjoint administratif (cat.C) Intitulé de poste actuel : Assistante de direction	Cadre d'emploi à venir : Adjoint administratif (cat. C) Intitulé de poste à venir : Agent état civil
Sports et vie associative	Agent technique des équipements sportifs	Cadre d'emplois actuel : Adjoint technique (cat.C) Intitulé de poste actuel : Agent technique des équipements sportifs	Cadre d'emploi à venir : Adjoint administratif (cat. C) Intitulé de poste à venir : Réfèrent des subventions aux associations et des conventions

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

31 VOIX POUR

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Madame BODARD

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs et des emplois présentées ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Le maire,

La secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_35-DE

Mohamed BOUDJELLABA

Solange FORNENGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.